



MAIRIE DE LOUVIGNÉ

INFOS.....



Bibliothèque : Les Bénévoles



Gymnastique Volontaire

OCTOBRE 2003 n°10

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2003

COMPTE ADMINISTRATIF 2002

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Monsieur CRIBIER Serge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2002 dressé par Monsieur LE GALLIOT Jean-Bernard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	121450.88				121450.88	
Opérations de l'exer	453396.62	555697.42	344602.65	396808.56	797999.17	952505.98
Totaux	574847.50	555697.42	344602.65	396808.56	919450.05	952505.98
Résultats de clôture	19 150.08			52205.91		33055.93
Restes à réaliser	37 167.00	61 086.00			37167.00	61086.00
Totaux Cumulés	56 317.08	61 086.00		52205.91	37167.00	94141,83
Résultats Définitifs		4 768.92		52 205.91		56 974.83

AFFECTATION DES RESULTATS

Considérant le compte administratif 2002 voté préalablement, fait apparaître :

- un excédent d'exploitation de 52 205.91 €
- un excédent d'investissement de 4 768.92 €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

La somme de 52 205.91 € est reprise au budget primitif 2003 en résultat reporté de la section de fonctionnement compte 002.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2002

Le Conseil Municipal

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2002, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses à effectuer et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2002.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures, le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2001, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2002 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

DÉCLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2002 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur; n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

EMPRUNT SOUS FORME D'OUVERTURE DE CREDIT DE TRESORERIE

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du projet de contrat n° 80 0300293 établi par la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire décide :

Article 1er : Pour financer le projet d'extension du groupe scolaire 2^{ème} tranche, la commune de LOUVIGNE contracte auprès de la Caisse d'Epargne des Pays de la Loire une ouverture de crédit de trésorerie avec les caractéristiques suivantes :

- montant 152 460 €
- durée 12 mois
- Taux T4 + 0.19
- Périodicité trimestrielle
- Frais de dossier néant
- TEG 2.54 + 0.19

Article 2 : Monsieur Jean-Bernard LE GALLIOT, Maire de LOUVIGNE, est autorisé à signer le projet de contrat dont le texte est annexé à la présente délibération.

REVISION TARIFS GARDERIE AU 01/09/2003

La commission des affaires scolaires, après études, propose de porter les tarifs garderie, à compter de la rentrée scolaire 2003-2004 à :

- Matin ou Soir : 1.55 € au lieu de 1.50 €
- Matin et Soir : 2.37 € au lieu de 2.30 €

Le Conseil Municipal adopte cette proposition à l'unanimité des membres présents.

SALLE DES LOISIRS : TARIFS 2004

La commission socio-culturelle propose une modification des tarifs de location de la salle des loisirs au 1^{er} janvier 2004.

Le Conseil Municipal décide d'adopter le nouvelle grille tarifaire ci-dessous

TYPE LOCATION	TYPE LOCATAIRE	SANS CUISINE						AVEC CUISINE					
		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE		PETITE SALLE		GRANDE SALLE		GRANDE + PETITE SALLE	
		été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver	été	hiver
LOCATION NORMALE	COMMUNE	50 €	54 €	98 €	105 €	115 €	125 €	117 €	121 €	165 €	174 €	184 €	194 €
	HORS COMMUNE	159 €	174 €	292 €	321 €	330 €	365 €	253 €	271 €	388 €	398 €	424 €	462 €
FORFAIT WEEK-END	COMMUNE											349 €	377 €
	HORS COMMUNE											532 €	617 €
St SYLVESTRE PRIVEE	COMMUNE												388 €
	HORS COMMUNE												916 €

SOIREE PUBLIQUE de 8 h à 2h le lendemain
 SOIREE PRIVEE de 8 h à 5h le lendemain
 MARIAGE Période scolaire de 17 h30 le vendredi à 5 h le dimanche matin
 Hors période scolaire de 14h30 le vendredi à 5 h le dimanche matin

WEEK-END Période scolaire de 17 h30 le vendredi à 20 h le dimanche
 Hors période scolaire de 14 h 30 le vendredi à 20 h le dimanche

ETE de 01.05 au 31.10
 HIVER de 01.11 au 30.04

VAISSELLE 16 € si location petite salle
 31 € si location grande salle

LAVAL - AGGLO

Transports

Laval-Agglo assure la compétence « transports » sur le périmètre des transports urbains (P.T.U.) des 20 communes.

Des conventions de délégation de service public sont en cours d'étude avec le GIE « Kéolis-Stao »

En ce qui concerne les transports scolaires, les tarifs sont fixés à 46 € par famille pour la rentrée 2003

Déchets

Le rapport 2002 sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets est porté à connaissance du Conseil Municipal.

	TONNAGE 2002		KG/HABITANT 2002		EVOLUTION 02-01 %	
	Louvigné	Laval Agglo	Louvigné	Laval Agglo	Louvigné	Laval Agglo
Ordures ménagères	142.	28 553	210	308	+9.87	- 0.20
Verres	24.8	2 181	37	24.7	+8.99	+ 4.17
Papier Carton	17.3	1 716	26	19.43	+20.6	+ 8.19
Plastique	4.4	408.7	6.7	4.63	- 1.8	+ 5.46

Contrat Ville

Un projet d'aide au démarrage pour école de foot intercommunale a été inscrit au « contrat ville ». Le porteur de ce projet est l'A.S. Louvigné. Le Comité de pilotage du contrat ville pourrait valider ce projet début juillet.

Habitat locatif

L'Etat a donné son accord d'aide au financement de 4 pavillons locatifs au programme 2003 : 1 P.L.U.S et 3 P.L.S

Futur Lotissement : achat de terrain

Monsieur LEBLANC propose en réponse à la demande du Conseil Municipal, une surface de terrain d'environ 25000 m² (parcelles cadastrées N° 152 et 1260 section A), aux conditions suivantes :

- 2.287 € le m²
- ou 1.83 € le m² avec parcelle réservée et viabilisée

Le Conseil Municipal retient la solution à 2.287 € le m².

A.D.M.R.

Face à la complexité du travail demandé aux bénévoles de l'A.D.M.R., Madame la Présidente a fait part aux communes concernées de son souhait de prise en charge d'un mi-temps de secrétariat et mise à disposition d'un local. Les charges seraient partagées au prorata du nombre d'habitants.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe

Dossier Installation Classée « EARL Chevallier » Parné sur Roc

Le Conseil Municipal, n'émet pas d'avis défavorable.

Chemins ruraux : enquête publique

L'enquête publique pour les chemins ruraux :

- La Gaudinière
- La Rangée
- La Corbinière

A lieu en mairie du 23 juin au 7 juillet 2003 inclus.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 JUILLET 2003

EXTENSION DU GROUPE SCOLAIRE - 2^{ème} tranche : MARCHES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29 et L 5211-1,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33 et 58 à 60,

Vu les conclusions de la commission d'Appel d'Offres réunie les 2 et 11 juillet 2003,

Considérant que les offres des entreprises couvrant les 11 lots apparaissent comme étant les plus avantageuses économiquement pour un montant global de 199 628.34 € H.T.

DÉLIBÈRE

Article unique : Le Maire est autorisé à signer les 11 marchés de l'extension du groupe scolaire - 2^{ème} tranche avec :

lot 1 - maçonnerie	LEDAUPHIN BATIMENT	53 990.75 €
lot 2 - charpente bois	SARL MENGUY Charpente-	16 974.93 €
lot 3 - couverture ard.	SARL Ets PELTIER	19 096.31 €
lot 4 - menuiseries alu	SARL BARON	23 557.00 €
lot 5 - menuiseries bois	SARL MEIGNAN	12 487.59 €
lot 6 - plafonds clois. s.	SARL BABIN	20 383.26 €
lot 7 - Plomberie sanit.	SARL LEGAY	7 290.00 €
lot 8 - Elec-chauf-vent	SARL SDEL ENERGIS	23 800.00 €
lot 9 - Carrelage- faïence	SARL SNA BATIMENT	9 946.17 €
lot 10- Sols souples peinture	SARL WOJTALA	7 562.33 €
lot 11 - abords	SATP	4 540.00 €

soit un montant global de

199 628.34 € H.T.

REVISION DES TARIFS DE LA CANTINE SCOLAIRE ET DU REPAS DES PERSONNES AGEES

La majoration maximale au titre de l'année scolaire 2003-2004 est limitée à 2,3 % . Les nouveaux tarifs s'établiraient comme suit :

tarif enfant	: 2.80 € au lieu de 2.74 €
tarif personne âgée	: 5.68 € au lieu de 5.56 €

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide d'augmenter de 2.30 % les tarifs des repas comme indiqué ci-dessus à compter de la rentrée scolaire de septembre 2003.

ATELIER COMMUNAL : achat d'un compresseur

Considérant que l'achat d'un compresseur pour l'atelier communal présente un caractère de durabilité, Le Conseil Municipal, décide d'inscrire cette dépense à l'investissement.

EXTRAIT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 SEPTEMBRE 2003

EXTENSION GROUPE SCOLAIRE - 2ème Tranche : informations

Monsieur COQUELIN informe le Conseil Municipal que les travaux ont démarré le 1er septembre 2003, soit avec un peu d'avance sur le calendrier prévisionnel.

Le financement prévu doit donc être, en partie, anticipé. Compte -tenu du montant fixé après appel d'offres (199 628.34 € H.T.) et des autres charges, il est nécessaire de prévoir un emprunt de 200 000 € environ. Les organismes financiers vont être contactés pour connaître leurs offres.

REVISION d'URGENCE DU PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la révision d'urgence du "Plan Local d'URBANISME" arrêtée par délibération du 26 octobre 2002 a fait l'objet d'un examen conjoint par les personnes publiques associées le 7 mai 2003 et d'une réunion publique d'informations à la salle des loisirs le 6 mai 2003.

Il indique qu'à l'issue de cette concertation, il a soumis la révision du P.L.U à une enquête publique du 6 juin 2003 au 7 juillet 2003 inclus.

Monsieur le Maire dépose sur le bureau de l'assemblée, d'une part, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur, d'autre part, le dossier de révision du P.L.U. lui-même constitué du rapport de présentation, du règlement - document graphique et document écrit et de trois annexes - servitudes, annexes sanitaires et pièces administratives.

Il invite le Conseil Municipal à prendre connaissance et à délibérer. Il lui propose d'approuver la révision du P.L.U. dont le seul but est de permettre le classement des terrains qui constitueront le futur lotissement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE la révision du P.L.U.

TABLEAU PERSONNEL COMMUNAL

Poste Attaché

Le décret du 13 décembre 2001 fixe les conditions d'intégration des titulaires du cadre d'emploi de "secrétaire de mairie" dans le cadre d'emploi des "attachés territoriaux".

L'intégration est subordonnée à la réussite à un examen professionnel. Cette intégration est de plein droit et doit prendre effet au plus tard dans un délai d'un an qui suit la date d'obtention de l'examen.

Madame CLAVREUL ayant été déclarée admise le 7 avril 2003, a sollicité son intégration dans le grade « d'attaché » au 1er octobre 2003.

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

- la suppression du poste de secrétaire de mairie à la date du 31 décembre 2003
- la création du poste d'Attaché au 1er janvier 2004
- de modifier le tableau des emplois communaux comme suit :

<u>Situation actuelle</u>		<u>Situation Nouvelle</u>
		Service Administratif
		Titulaire à temps complet
1 secrétaire de mairie		1 attaché territorial
		Non titulaire en contrat renouvelable
1 agent de bureau (agence postale) 10h/s		1 agent de bureau (agence postale) 10h/s
		Service Technique
		Titulaire à temps complet
1 agent d'entretien qualifié		1 agent d'entretien qualifié
		Titulaire à temps non complet
2 agents d'entretien qualifié 27.75 h/heb		2 agents d'entretien qualifié 27.75 h/heb
1 agent d'entretien 27.75h/hebdomadaire		1 agent d'entretien 27.75 h/heb
1 agent d'entretien 21.50h/hebdomadaire		1 agent d'entretien 21.50 h/hebd.

IMPOTS DIRECTS LOCAUX

La Loi autorise les Conseils municipaux à modifier les modalités d'établissement des impôts directs locaux.

Pour être prise en compte dans les rôles généraux 2004, les délibérations doivent intervenir avant le 1^{er} octobre 2003.

Le Conseil Municipal, après délibérations, décide de reconduire en 2004 les modalités d'établissements des bases d'imposition retenues pour 2003.

AFFAIRES DIVERSES

RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE

La commune de LOUVIGNE remplit les conditions nécessaires pour opérer un recensement complémentaire. Celui-ci aura lieu du 1^{er} octobre au 15 octobre 2003.

Madame CLAVREUL est nommée "agent recenseur" pour cette période.

Un recensement général aura lieu en 2005.

GENDARMERIE

Le gouvernement a souhaité une réorganisation de l'implantation des forces de police et de gendarmerie. Ce redécoupage induit des modifications de zones de compétence de quelques brigades.

Pour les cantons d'ARGENTRE et MESLAY DU MAINE, la Communauté de brigade d'ARGENTRE est effective depuis le 1^{er} juin 2003.

P . L . U .

Par délibération en date du 27 avril 2002, la commune de LOUVIGNE a prescrit la mise en révision du Plan d'Occupation des Sols et l'élaboration d'un P.L.U. (Plan Local d'Urbanisme)

- Le P.L.U. expose le diagnostic établi au regard des prévisions économiques et démographiques et précise les besoins en matière de développement économique, aménagement de l'espace, environnement, habitat, transports....
- Le P.L.U. couvre l'intégralité du territoire de la commune
- Le P.L.U. comporte un projet d'aménagement et de développement durable (P.A.D.D.) qui définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues pour l'ensemble de la commune.

A ses différentes étapes d'élaboration, le P.L.U. doit être soumis à une large concertation publique.

Dans ce cadre vous êtes invités à une :

REUNION PUBLIQUE

Mercredi 15 octobre 2003

19 heures 15

à la Salle des Loisirs

objet : Présentation du P.A.D.D

LES ASSOCIATIONS

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE LOUVIGNÉ.

Vous aimez lire ou vous désirez simplement vous distraire, des livres sont à votre disposition dans la salle de réunion de la Mairie.

Des revues, des romans, des documentaires, des BD (adultes ou enfants) vous sont prêtés gratuitement.

Tous les six mois les livres sont renouvelés. Une permanence a lieu tous les Mercredis après midi de 14H30 à 16H. Elle est tenue par des bénévoles :

- Mme Blot
- Mme David
- Mme Guest
- Mlle LANGLAIS
- Mme Marteau
- Mme Peu
- Mme Abivin

Si vous êtes intéressés mais que l'heure ne vous convient pas, de nouvelles suggestions peuvent toujours être proposées.
Vous pouvez me contacter au 02.43.37.37.23.

La responsable
Mme ABIVIN

QUELQUES RAPPELS !!!!!!!!

TARIFS SALLE DES LOISIRS

Le tarif préférentiel de location de la salle des loisirs est réservé strictement aux habitants et contribuables de LOUVIGNE. Toute personne qui dérogera à cette règle se verra appliquer le tarif hors commune.

T.U.L.

Une permanence a lieu chaque dernier mercredi du mois à la mairie de LOUVIGNE
De 16 Heures 30 à 18 heures

CALENDRIER DES FETES

2003

<u>OCTOBRE</u>	Samedi 11	: Soirée Grecque, Cyclos, Salle des fêtes à Argentré
	Samedi 18	: Classes 3
	Samedi 25	: Soirée Association VTT
<u>NOVEMBRE</u>	Dimanche 9	: "Club de l'Amitié" : Bal
	Samedi 15	: Soirée A.P.E.
<u>DECEMBRE</u>	Samedi 20	: Animation de Noël

2004

<u>JANVIER</u>	samedi 10	: Comité d'Animation : Vœux 2004
	Samedi 17	: Théâtre
	Samedi 24	: Théâtre
<u>FEVRIER</u>	Dimanche 1er	: Club de l'Amitié : Bal
	Samedi 7	: Soirée Football
	Samedi 28	: Club de l'Amitié concours de belote
	Dimanche 29	: -d-
<u>MARS</u>	Samedi 6 et)): A.F.N. Concours de belote
	Dimanche 7	
	Samedi 20	: Loto de l'école

VOUS AVEZ LA PAROLE

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et vos suggestions.

NOM : Prénom :
ADRESSE :

OBSERVATIONS :

.....
.....
.....
.....
.....

Ce coupon est à adresser : Mairie de LOUVIGNE.

L'Internet Haut Débit (ADSL) à Louvigné

Dans le cadre de l'arrivée de l'ADSL sur notre commune en novembre, nous vous adressons ce questionnaire pour connaître le nombre d'internaute et savoir si vous êtes intéressé par le Haut débit.

Un certain nombre de Louvignéens sont déjà équipés et utilisent un modem classique. L'arrivée du Haut Débit sur Louvigné permettra sûrement au plus grand nombre de Louvignéens de franchir le pas.

Pour se connecter à l'Internet Haut Débit il suffit de disposer d'un micro ordinateur équipé d'un modem **ADSL (ADSL : Asymmetric Digital Subscriber Line)**.

Avec le haut débit :

↳ **votre ligne téléphonique est toujours libre.** Vous n'avez pas besoin de ligne supplémentaire!

↳ fini le stress des minutes qui s'égrènent : **la connexion est illimitée.**

↳ **la navigation est beaucoup plus rapide.** Vous pouvez consulter tous les sites qui vous intéressent avec un temps d'affichage très court, recevoir un flot d'informations, d'images et de sons en quelques secondes, louer et visualiser vos films préférés en ligne.

Les frontières géographiques et sociologiques s'effacent. A vous les visites des musées, bibliothèques du monde entier ! A vous les bandes annonces de films, vos chansons préférées, les concerts, les résultats sportifs en direct, les cours du soir en lignes...une ouverture sur tout et pour tous !

↳ **le transfert d'informations est dix fois plus rapide** qu'avec les modems classiques. Si vos proches habitent loin de Louvigné, vous pouvez leur faire parvenir les photos de famille en instantané et à moindre coût !

Pour les entreprises "dévoreuses de données", c'est la garantie d'une exploitation efficace du Web, un plus concurrentiel non négligeable.

Afin de connaître la demande réelle pour ce type de technologie, la Municipalité vous invite à répondre au questionnaire suivant.

Merci de le remplir avec le plus grand soin et de l'adresser ou de le déposer à l'accueil de la mairie (ou dans la boîte aux lettres de mairie).

En retour, vous serez invités à participer à l'inauguration de l'ADSL qui aura lieu en novembre avec des présentations en direct sur l'usage de l'Internet Haut Débit.

Questionnaire

1) êtes vous équipé d'un micro à votre domicile ? oui non

2) Utilisez-vous Internet ? oui non

3) si oui à quel titre(s) Privé Professionnel

secteur d'activité :

4) nombre de personnes à utiliser votre micro personnes

5) nombre d'heures totales mensuelles heures

6) Quel(s) usage(s) faites-vous d'Internet ?

a) messagerie simple oui non
(courrier électronique sans pièces jointes)

b) messagerie avec fichiers joints oui non
(courrier avec photos, plans, fichiers de données...)

c) recherche d'informations en consultations sur des sites
spécifiques (SNCF, Voyages, Cinéma, Musique, Météo,
Banque, Impôts, ANPE...)

d) téléchargements de fichiers oui non
(Son, Photos, Vidéo, Formulaires)

7) participez-vous à des groupes de discussion (chat) ? oui non

8) Quels(s) usages(s), quelle(s) applications(s) souhaiteriez-vous développer ou adopter en
utilisant le haut débit (ADSL) :

9) Seriez-vous intéressé par le haut débit sur Louvigné oui non

10) Vos coordonnées :

Nom :

Adresse :

Tél :

Email :

11) Commentaires libres :

.....

.....

.....

.....

Merci pour vos réponses.